

Commission des dynamiques territoriales

1142 - Développement des transports collectifs

Convention relative à l'aménagement d'un parking mutualisé entre la Commune de Herrlisheim et le Département du Bas-Rhin.

Rapport n° CP/2015/110

Service gestionnaire:

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Le Conseil Départemental souhaite mettre à disposition de la commune de Herrlisheim, une bande de terrain attenant au collège afin de lui permettre l'aménagement d'un parking mutualisé provisoire. Le présent rapport vise à approuver la convention entre la Commune de Herrlisheim et le Département du Bas-Rhin relative à ce projet.

Suite à la construction de son nouveau complexe sportif, la commune de Herrlisheim souhaite organiser le stationnement des utilisateurs de l'équipement ainsi que des professeurs, des employés et des parents d'élèves du collège attenant.

A cet effet, le Département se propose de mettre à disposition à titre précaire et révocable une bande de terrain sur l'emprise du collège, rue du Gymnase, afin que la commune puisse réaliser les travaux d'aménagement d'un parking provisoire. A cette occasion, le Département a souhaité la création d'un accès poids lourd afin de permettre des livraisons plus aisées pour le collège.

La Commune s'engagerait à restituer, dans son état initial, la partie du terrain mise à disposition, en cas de nécessité et sur simple demande du Conseil Départemental.

Pour une question de coordination du chantier, le Département délèguerait à la commune la maîtrise d'œuvre des travaux de sa compétence réalisés à l'occasion de cet aménagement.

Le montant total de la dépense à engager pour la réalisation des travaux est évalué à 56.000 € TTC dont environ 15.000 € (accès poids lourd) à la charge du Département (montant HT + TVA non récupérable par la Ville). Ce montant serait imputé sur la ligne de maintenance des collèges (DIMG-SGEPI).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention entre la Commune de Herrlisheim et le Département du Bas-Rhin relative à la mise à disposition à titre précaire d'une bande de terrain rue du Gymnase à Herrlisheim et à l'aménagement d'un parking mutualisé provisoire sur cette emprise.

-autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY